



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
@ contact@stpaulsurisere.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER
2022 à 19 H 00**

Présents :

Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme GRANIER Jenny (en visio), Mme Nelly MICHAULT, Mme LEGER Sylviane, M GUILLARD Jérôme, M MARTIN-CORREIA Franck-Olivier, M. Marc ASSET, M GONTHIER Bernard, M. Franck PORRET (en visio), M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Robin DEVRIEUX-PONT (arrivé à 19h10), M. Germain GUILLOT.

Absent(s) excuse (s) : Mme BLANC Stacy, M. Pierre-Yves PERRIER.

QUORUM : 13

Pouvoir de vote : Néant

Secrétaire de séance : M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 30 décembre 2021 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
2022-01	SAS Maroto	Travaux de peinture pour l'appartement T4 de l'école	10 995.83€ TTC

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2021 :

1. FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 578 329.30€

Recettes totales : 568 296.06€

2. INVESTISSEMENT :

Dépenses totales : 181 370.57€

Recettes totales : 232 682.63€

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs :

A la suite de la mise en place du nouveau conseil municipal, nous devons nommer un adjoint pour la signature des actes administratifs.

Lors du précédent mandat, c'est Mme Emmanuelle GUILLARD qui assurait cette

mission du fait de sa délégation à l'urbanisme.

Mme Le Maire propose de la reconduire dans cette fonction.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

2. Dissolution du budget annexe « Convention eau Arlysère » :

Le Maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2017, le conseil communautaire de l'Agglomération Arlysère a approuvé la prise de compétence optionnelle « Eau » par la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales ; le transfert d'une compétence déterminée emporte le dessaisissement des communes antérieurement compétentes. Ceci dit pour assurer la continuité des services dès le 1^{er} janvier 2018, il est apparu nécessaire à la Communauté d'Agglomération de conventionner avec la commune afin qu'elle continue à assurer le fonctionnement du service eau.

Lors de sa séance du 07/12/2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à contracter une convention cadre de continuité de service pour la gestion de la compétence eau avec la CA Arlysère pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 renouvelable deux fois pour une durée d'un an par reconduction. Par délibération du 12/04/2018, le Conseil Municipal a créé un budget annexe « Eau Arlysère ».

La convention cadre de continuité de service public avec la CA Arlysère pour la gestion technique du service eau étant arrivée à échéance au 31/12/2020, il convient de dissoudre le budget « eau Arlysère ».

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

3. Demande d'installation d'un lampadaire public – Impasse du Château

Monsieur Valchanov Georgi nous a adressé par mail, le 19 janvier dernier, une proposition d'installation d'un lampadaire type Led, afin d'éclairer la voie desservant les 3 habitations du fond de l'Impasse du Château.

Nous avons interrogé les services d'Enédis, soit nous pouvons rattacher ce lampadaire au réseau d'éclairage public existant et cela est de notre compétence, soit nous souhaitons créer un nouveau compteur lié à ce lampadaire, dans ce cas une demande de raccordement doit être faite auprès des services Enédis. Le coût de l'éclairage public pour la collectivité est déjà élevé, nous menons également une réflexion sur la possibilité d'installer des lampadaires solaires, cela afin de réaliser des économies d'énergie.

Cinq emplacement ont été choisis pour cela ; Le Château, le Parc d'en Bas, le Villard, la chapelle Saint Roch et en Bayet.

Même si la proposition de M. Valchanov est intéressante, il serait plus judicieux d'attendre avant de prendre une décision, surtout si cela peut nous permettre de faire des économies d'énergie. Un courrier sera adressé au demandeur dans ce sens.

Abstentions : 3 Mme Emmanuelle Guillard, Mme Jenny Granier, et M. Christian Pecherand-Charmet-Gavilloud Voix contre : 0 Voix pour : 10

4. Ouverture anticipée de crédits :

Le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif 2022 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses

de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé pour la commune :

Chapitre	BP 2021	25%
Dépenses d'équipements	121 164.68€	30 291.17€
TOTAL	121 164.68€	30 291.17€

Répartition :

Compte 2031 opération 82 10 440.00€
Compte 2184 opération 60 2 880.00€ (frigo salle polyvalente)
Compte 21318 opération 83 16 971.17€ (Maîtrise d'œuvre chalet de la Gittaz)

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

5. Réhabilitation du chalet de la Gittaz – validation des plans :

La commission travaux réunie le 04 février dernier a validé les plans d'aménagement proposé par M. Breia.

Une prochaine réunion sera organisée en présence du maître d'œuvre et de tous les membres du conseil municipal, afin qu'il puisse répondre aux questions techniques soulevée lors de cette réunion.

Je vous demande donc de valider la décision prise en commission de travaux à savoir la validation des plans proposés.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

6. Détermination des critères de l'entretien professionnel :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Je vous propose de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) qui vous a été transmis par mail avant le conseil municipal.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

7. Démission de Mme Jenny Granier – remplacement de celle-ci au sein de la commission Affaires scolaire/RPI :

Mme Jenny Granier se voit contrainte de démissionner pour raison personnelle à compter du 28/02/2022.

Mme le Maire regrette profondément cette décision car Mme Granier a effectué un travail remarquable depuis 2020, je tiens à le souligner, mais je ne peux malheureusement qu'accepter son choix et lui souhaiter le meilleur dans sa vie professionnelle et personnelle.

Nous devons nommer une personne responsable de la commission Affaires scolaires/RPI en remplacement de Jenny. Qui se porte volontaire ?

M. Germain GUILLOT

En ce qui concerne les autres commissions :

- Pour la commission finances, Mme Jenny Granier ne sera pas remplacée car tous les membres du conseil municipal font partie de cette commission.
- Pour la commission travaux, Mme Jenny Granier était suppléante de M. Robin Devrieux-Pont, je propose que M. Franck-Olivier Martin-Correia soit suppléant à la place de Jenny.
- Pour la commission urbanisme, Mme Jenny Granier était titulaire, son suppléant était M. Jérôme Guillard, je propose qu'il passe titulaire (s'il en est d'accord) et que M. Pierre-Yves Perrier soit son suppléant.
- Pour la commission Développement durable, Environnement, Mme Jenny Granier était suppléante de M. Franck-Olivier Martin-Correia, je propose que M. Germain Guillot remplace Mme Jenny en tant que suppléant.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Je vous demande donc d'approuver le passage de la collectivité de Saint Paul sur Isère à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 13

9. Information sur les tarifs de l'eau 2022 :

La communauté d'agglomération d'Arlysère nous a communiqué les tarifs de l'eau pour l'année 2022 :

St Paul sur Isère	Plaine	Abonnement	Abonnement	Unité logement	26.30
St Paul sur Isère	Plaine	Location de compteur	Diamètre 15	Unité	2.88

St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 20	Unité	4.32
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 25	Unité	8.64
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 30	Unité	11.53
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 40	Unité	17.29
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 50	Unité	28.82
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 60	Unité	43.22
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 80	Unité	57.63
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 100	Unité	72.04
St Paul sur Isère	Plaine	Location compteur	de	Diamètre 150	Unité	77.80
St Paul sur Isère	Plaine	Consommation		Consommation	M3	1.28
St Paul sur Isère	Plaine	Taxe		Préservation ressource/Prélèvement	M3	0.02

URBANISME :

Décisions DP/PC :

DP ACCORDEES		
M. Mickaël DURET CANTIOLETT	977 route des 3 Villages	Changement de la couverture du toit par des Tôles bac acier
M. Kévin TROTTO	174 Route de la Fontaine	Construction d'un abri de jardin de 12.25m ² en bois avec tôles bac acier gris anthracite
DP REFUSEE		
M. Jean-Pierre GUILLOT	201 chemin des Dodes	Abri bois

LOGEMENT F1

À la suite des diverses rencontres et courriers avec le locataire, nous avons reçu un courrier en date du 19 janvier 2022 nous informant qu'il libérait l'appartement au 15 mars 2022.

Nous lui avons fixé un rendez-vous le même jour à 17h pour l'état des lieux, la restitution des clés et un échéancier de paiement pour recouvrer sa dette qui s'élève à 2552.33 euros (hors loyer de février et mars)

CADRE DE VIE :

- Une lettre de Bienvenue sera dorénavant déposée/envoyée dans les boîtes aux lettres des nouveaux arrivants dans la commune. (Lecture de celle-ci)
- Animation « Journée de la femme » : mettre à l'honneur les femmes de la commune qui le souhaite avec une exposition de portraits, de citations, de pensées, d'un quizz devant la mairie utilisation des panneaux des élections les semaines 9 et 10.

REHABILITATION DU CHALET DE LA GITTAZ :

Réhabilitation du chalet d'Alpage et aménagements des extérieurs à des fins d'exploitation agricole situé sur la parcelle E 50

L'alpage de la Gittaz est un alpage propriété de la commune de St Paul sur Isère. Il est pâturé par un troupeau de brebis allaitantes et de chèvres appartenant à Robin GUILLOT, éleveur installé sur la commune.

Cet alpage dispose d'un chalet peu confortable sans eau ni électricité et est peu fonctionnel.

Il est occupé par le berger de l'éleveur sur la période d'alpage soit du 15 juin au 30 septembre.

Améliorer les conditions de logement et permettre à 2 personnes (éleveur et berger) de se loger sur place.

ONF – FORET

RUISSEAU DES BOTTIERES

Une réunion en visio a eu lieu le 10 janvier 2022 en présence de ; M. RIEU François, M. CATTET Tanguy, Mme LECACHER Sophie, M. GUILLARD Jérôme, Mme AVRILLIER Véronique.

À la suite des travaux de remise en état du ruisseau des Bottières, effectués courant 2021 par l'entreprise Bianco et la commune, il s'avère que la renouée du Japon refait son apparition.

Une visite sur site de M. Loïc Thévenard, de la police de l'eau, n'a pu que constater la recrudescence de la renouée du Japon, impliquant pour la commune la non levée de réserve.

Après échange avec le service Gémapi, il s'avère que l'arrachage manuel serait le mieux approprié, du fait de la jeunesse des plants, par l'intermédiaire d'une entreprise de paysagiste, soit 4 passages au printemps et le reste en fonction des repousses.

Il a été demandé au service Gémapi de bien vouloir fournir la liste des entreprises ainsi qu'une présentation du projet d'arrachage à M. Loïc Thévenard pour validation avant toute démarche auprès des entreprises susceptibles d'effectuer ce travail.

Un courrier commun de la part de la commune et des services de la Gémapi sera envoyé aux propriétaires riverains de ce ruisseau, afin de refaire le point sur les devoirs de chacun pour l'entretien de celui-ci.

Il est précisé que ces travaux seront une nouvelle fois à la charge de la commune.

CHEMIN DU VAZ

À la suite de notre proposition au service activités de pleine nature d'ARLYSERE afin qu'il propose à M. COLOMBIER une convention de passage sur la parcelle A446 le long du ruisseau du nant Bernard pour une distance d'environ 50 m, il nous précise que cette demande avait fait précédemment l'objet d'un refus d'autorisation de passage. Au vu du contexte la commune refuse de procéder à la DUP afin de ne pas créer de précédent sur la commune.

FORET

Une réunion s'est tenue mercredi 9 février en présence du garde forestier, celle-ci nous a présenté le programme des coupes de l'année :

PARCELLE 5 : 388 m3 (volume commercial)

PARCELLE 27 : 460m3 (volume commerciale)

PARCELLE 21 : 360m3 (volume commercial)

PROGRAMME DES TRAVAUX

1 : entretien annuel des routes (curage des renvois d'eau...)

2 : entretien de la piste 27 pour le piochage des berceaux (terrain naturel)

3 : création manuelle de parcellaire : limite avec Essert -Blay (la somme totale des travaux seront divisés entre les deux communes)

4 : étude et montage du dossier pour la réfection de la piste de Charvan

DIA :

- Vente consorts Gonthier/Kindt parcelles A 2032, 2021 et 2027

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption

Commission Jeunesse, culture, numérique :

Culture & évènementiel :

- Une exposition photo sur la thématique du patrimoine industriel en cours – jusqu'au 23/25 février.

Elle a rassemblé 22 personnes en séance commentée le 29/01/2022 – Usine d'Arbine - très belle fréquentation.

Prochaine séance commentée avec de nouveaux visuels (Carbone Savoie) le 12/02/2022 – 14h/16h

- Escape game : depuis le 29/01 jusqu'au 20/02/2022 – 8 séances organisées ou à venir dont 2 avec le collège de St Paul, en moyenne 6/8 pers par séance – du public extérieur au village.

Projets autour de l'église : concerts / visites guidées / animations patrimoniales / conférences – restent d'actualité afin de donner de la notoriété à l'église mais en respectant la politique d'économie budgétaire – (des prises de contacts sont en cours).

- Salle polyvalente : la crise sanitaire rend les choses vraiment compliquées – quand on réamorçait l'activité de la salle, un nouveau protocole vient déséquilibrer cela.
- Un second réfrigérateur toujours à prévoir sur budget 2022 – et si on veut des rentrées d'argent, il faut une salle avec un équipement optimal, sinon les gens loueront ailleurs.

Jeunesse :

- Scolaire / périscolaire : problématique de la saturation des services périscolaires : supérieure à 30 en cantine certains jours, supérieur à 15 en garderie, à surveiller – peut-être devoir envisager des places limitées sur 3 D'Ouest mais service payant pour le mettre en place – risque de perte d'attractivité pour les familles qui souhaiteraient s'installer sur le territoire si on baisse la qualité des services. Une réflexion est à mener pour savoir comment étendre nos services.
- 134 enfants à la rentrée 2022/2023 – le RPI n'est plus sur la carte scolaire, c'est à dire, qu'il n'est pas menacé pour la prochaine rentrée de fermeture de classe.
Des problématiques globale RPI :
Autour du transport (relation avec transdev et suivi arlysere compliqué)

Une problématique autour de l'encadrement des sorties scolaires, des sorties ont été annulées faute de bénévoles pour les encadrer – peut-être un appel à la population autre que parents pour participer ?

Peut-être aussi envisager de revoir les délais de réservation / annulation garderie.

- Centre de loisirs : valoriser les jeunes (ados) avec des « corvées » qui pourraient leur être déléguées comme de la peinture, de l'entretien de structure type boulo-drome, sentiers...
- Projet d'aménagement d'un espace « jeunes » - en suspend étant donné la problématique budget municipal.

Communication & Numérique :

- Le bulletin municipal est en cours d'impression.
- Conseillère numérique en relation avec club des aînés, animateur groupe ado du centre de loisirs.

Elle sera plus présente sur le territoire à partir de mars sous forme de prise de rdv individuel, permanence en mairie – (mise à disposition de la bibliothèque et salle du conseil).

Nous sommes en attente de la brochure Arlyser pour communication autour de ce nouveau service.

- Gestion page Facebook – Emmanuelle Guillard a accès à la page et peut l'administrer – Stacy en soutient.
- Site Internet / Borne : j'assurerai une continuité avec le / la conseillère qui deviendra référent pour cette commission. Idem autour de la RGPD et du travail déjà mis en place avec Stéphanie.
- Ecran de visio-conférence : Véronique et Emmanuelle ont été formées à l'usage – secrétariat aussi.

Mme Jenny Granier reste une actrice dynamique du village, notamment via la bibliothèque, une interlocutrice active notamment sur les projets cadres de vie et le dossier « Eglise » -

Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : jeudi 24 ou 31 mars 2022 à 19h date à définir ultérieurement.

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique AVRILLIER

- Nous avons reçu un premier devis pour l'ossuaire communal, celui-ci s'élève à 4400€.
- Nous avons été alertés par le SGC (Service de Gestion Comptable) d'Albertville fin décembre sur le solde de trésorerie de la collectivité.
En effet l'emprunt contracté en fin 2020 de 40 000€ pour permettre de rembourser l'agglomération à la suite du rapport de la CLECT, a été remboursé le 31 décembre 2021 dans sa totalité, ce qui a fortement amenuisé notre trésorerie. De plus la commune avait bénéficié en 2020 d'un fonds d'amorçage des communes forestières, d'un montant de 35 000€. Ce fond a été restitué courant 2021.
Les loyers non encaissés, l'appartement de l'école resté vides depuis avril 2021 sont autant de recettes qui ne rentrent pas dans les caisses de la commune. Les dépenses 2022 et 2023 vont devoir être revues à la baisse, et de nouvelles rentrées d'argent vont devoir être envisagées. Pour ce faire nous avons fait estimer le bâtiment de la Cure par l'agence « La Forêt ». L'estimation haute est de 150 000€, la valeur basse de 136 000€ et la valeur moyenne de 143 000€.
Il va falloir agir vite afin de mettre ce bien en vente et dans un second temps prévoir une augmentation des impôts locaux. Nous sommes en relation avec Mme Demonet du SGC, qui est conseillère auprès des décideurs locaux, avec qui nous avons établi un plan de trésorerie, fait des simulations d'augmentation de taux afin de se rendre compte des produits ainsi obtenus.
Nous allons également faire une demande d'avance de fiscalité afin de nous permettre de continuer à payer les salaires, le fonctionnement...
Nous avons également rendez-vous avec M. Thévenon, Vice-Président au service de l'eau, et M. Navarro afin de résoudre le problème des 4 499€ non remboursé par l'agglomération sur les travaux effectués par les agents en 2021, sur le réseaux d'eau, mais cette facture a été rejetée par la trésorerie car la convention est arrivée à échéance le 31/12/2020.

- La commune de Cevins a mis à disposition son agent ainsi que son engin de déneigement lorsque nos agents étaient isolés pour cause de covid. Nous les remercions pour leur aide précieuse, un courrier sera adressé au Maire dans ce sens.

Mme Jenny GRANIER

Consciente des problèmes budgétaires, il ne faut cependant pas baisser les bras ni abandonner les projets, M. Patrick Michault pensait qu'il ne fallait pas s'arrêter de faire des projets pour des questions budgétaires, il faut monter des dossiers de demandes de subventions et continuer de se battre pour la commune.

M. Marc ASSET

- Demande si le tableau Arcabas a été déplacé ? Et demande si l'assurance nous couvre si nous le stockons dans un autre lieu ?

Réponse : Le tableau n'a pas encore été déplacé, seulement surélevé afin de ne pas être endommagé. Nous allons prendre attache auprès de notre assureur afin de savoir si le stockage de cette œuvre peut se faire sans problème.

M. Robine DEVRIEUX-PONT

- Les commissions reprennent au sein de l'agglomération, le problème des nuisances sonores de l'aérodrome est au cœur des préoccupations, un collectif de riverains c'est d'ailleurs monté sur ce sujet.

Tour de table des personnes qui assistent au conseil :

Mme Ghislaine Pinel : Désapprouve la vente du patrimoine de la commune et déplore l'augmentation des impôts. La communauté d'agglomération augmente tous les ans, le prix de l'eau, des taxes...

La commune doit aller chercher des subventions pour ces travaux et trouver des solutions.

Réponse : Nous n'avons pas de solutions miracles, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de la trésorerie d'Albertville, nous montons les dossiers de demandes de subventions, nous sommes à l'écoute de toute proposition qui pourraient nous faire gagner plus d'argent.

Fin de la séance à : 21h

Le Maire,
Mme Véronique AVRILLIER

